

Séance publique du 19 septembre 2005

Délibération n° 2005-2931

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon

objet : **Tunnel sous la Croix-rousse - Individualisation d'autorisation de programme - Opération 0419 - Travaux d'urgence de réparation et de sécurisation - Opération 0651 rénovation lourde**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations en date des 16 décembre 2002 et du 18 octobre 2004, le conseil de Communauté a approuvé le projet de rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse pour un montant de 7,4 M€ TTC et a individualisé l'autorisation de programme de la façon suivante :

- 7,2 M€ pour l'opération 0419 : sécurisation d'urgence du tunnel,
- 0,2 M€ pour l'opération 0651 : rénovation lourde du tunnel.

Cette autorisation de programme a permis d'engager :

- une première tranche de travaux (en cours), portant sur la sécurisation d'urgence du tunnel (opération 0419) et comprenant des travaux de confortement de la voûte du tunnel, la mise en place de gabarits de restriction de la circulation, la réalisation des travaux d'urgence proprement dits (protection et réparation du génie civil existant des cheminées d'air frais et d'air vicié, modification du système de gestion centralisée du tunnel, réparation et sécurisation de la conduite incendie et du réseau électrique haute tension, remplacement des postes d'appel d'urgence aux têtes de tunnel),
- quelques études préliminaires de préparation au lancement de l'opération de rénovation lourde du tunnel (opération 0651).

La suite de l'opération nécessite un complément d'autorisation de programme, objet du présent rapport.

L'opération de sécurisation d'urgence du tunnel (0419)

L'autorisation de programme de 7,2 M€ TTC serait à porter à 8,4 M€ TTC pour tenir compte de nouveaux besoins, estimés à environ 1,2 M€ TTC, qui sont les suivants :

- le remplacement de variateurs de ventilation qui subissent des pannes répétées depuis le début de l'année 2005,
- le remplacement de panneaux à messages variables dont les dysfonctionnements se sont accrus, de façon importante, depuis le début de l'année 2005,
- la réparation des gabarits de restriction de la circulation qui sont régulièrement endommagés par les usagers depuis leur mise en place en juin 2004,
- la mise en place des itinéraires de substitution, dénommés itinéraires S, dont le but est d'assurer de façon pérenne, le balisage de déviation de la circulation en cas de fermeture du tunnel à la suite d'événements trafic ou pour travaux et entretiens programmés.

Cette liste n'est pas exhaustive, la vétusté du tunnel rendant prévisible la survenance, jusqu'à sa rénovation lourde, de nouveaux besoins.

L'opération de rénovation lourde du tunnel (0651)

Il s'agit de préparer la rénovation lourde du tunnel, dont les travaux, estimés entre 60 et 85 M€ TTC (selon les différentes solutions techniques), ne pourront se concrétiser avant le prochain mandat et constitueront la deuxième tranche de l'opération.

La rénovation lourde consistera à mettre en conformité l'ouvrage avec la réglementation en vigueur, notamment la loi relative à la sécurité sur les infrastructures et les systèmes de transport (loi SIST du 3 février 2002) qui va étendre aux collectivités territoriales les dispositions techniques applicables actuellement aux tunnels de l'Etat et dont le décret d'application est attendu pour l'automne 2005.

Au préalable, les études à réaliser vont nécessiter que le service des tunnels se fasse aider par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'autorisation de programme de 0,2 M€ TTC serait à porter à 3 M€ TTC pour tenir compte des nouveaux besoins, estimés à environ 2,8 M€ TTC, qui sont les suivants :

- la mise en place pour une durée de quatre ans d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du projet, la réalisation du programme et du planning, pour l'assistance juridique et financière,
- la réalisation d'une expertise technique détaillée de l'ouvrage dans son état actuel,
- la réalisation de relevés topographiques et de mesures de l'ouvrage (par moyens acrobatiques),
- la réalisation de mesures des rejets des cinq cheminées d'air vicié de l'ouvrage et leur impact sur la zone d'implantation,
- la mise en place d'une assistance technique du Centre d'étude des tunnels (CETU).

L'autorisation de programme complémentaire de 1 200 000 € pour l'opération de sécurisation d'urgence du tunnel sous la Croix-Rousse (0419) pourrait être répartie de la façon suivante :

- 2005	700 000 €
- 2006	400 000 €
- 2007	100 000 €

L'autorisation de programme complémentaire de 2 800 000 € pour l'opération de rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse (0651) pourrait être répartie de la façon suivante :

- 2005	100 000 €
- 2006	900 000 €
- 2007	1 000 000 €
- 2008	800 000 €

Circuit décisionnel : ce projet fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 27 juin 2005 et d'une note d'information au Bureau le 12 septembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Décide que :

a) - l'autorisation de programme individualisée le 16 décembre 2002 pour l'opération 0419 (tunnel sous la Croix-Rousse - sécurisation des ouvrages) et modifiée le 18 octobre 2004 sera portée de 7 200 000 à 8 400 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 700 000 € en 2005 , 400 000 € en 2006 et 100 000 € en 2007,

b) - l'autorisation de programme individualisée le 16 décembre 2002 pour l'opération 0651 (tunnel sous la Croix-Rousse - rénovation lourde) sera portée de 200 000 à 3 000 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 100 000 € en 2005, 900 000 € en 2006, 1 000 000 € en 2007 et 800 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,